

RÈGLEMENT

Vous recevrez un avis des sommes à payer par voie postale.

DOCUMENTS

Documents à fournir (téléchargement sur votre compte)

- L'avis d'imposition de l'année N-1 (sur les revenus de l'année N-2) du foyer avec le montant du revenu brut global.
- L'attestation de paiement des prestations familiales (CAF, MSA...), ainsi que le numéro d'allocataire.
- Les copies des pages vaccins du carnet de santé de l'enfant.
- L'attestation responsabilité civile et individuelle accident.
- Le test d'aisance aquatique pour le mini-camp « Sous le vent, Hissez eau ».



Tout dossier incomplet pour le calcul des tarifs entraînera l'application du plein tarif. Ce dossier est valable pour chaque période de vacances de l'année civile.

INFORMATION

Service enfance
 Communauté de communes du Val de Sarthe
 27, rue du 11 novembre - 72210 La Suze-sur-Sarthe
 02 43 83 51 12
service-enfance@cc-valdesarthe.fr

ACCUEIL DE LOISIRS

ÉTÉ 2020

3-11 ANS



7 SITES D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert aux enfants nés entre 2009 et 2017 (3 ans révolus et scolarisés). Des activités variées sont proposées chaque jour.

ACCUEIL DU 06 JUILLET AU 31 AOÛT 2020

ROËZÉ-SUR-SARTHE (3-11 ans) Place Isaac de la Roche SITE OUVERT 03 au 31 AOÛT	LOUPLANDE (3-11 ans) École Mozart - Route de Soulligné-Flacé SITE OUVERT 06 au 31 JUILLET /// 17 au 31 AOÛT	MALICORNE-SUR-SARTHE (3-11 ans) École Bernard Palissy - Boulevard Rabigot SITE OUVERT 06 au 31 JUILLET
CÉRANS-FOULLETOURTE (3-11 ans) Espace Véron - Rue de la République SITE OUVERT 06 au 31 JUILLET	PARIGNÉ-LE-PÔLIN (3-6 ans) Le Clos Renard - Rue du Tertre SITE OUVERT 06 au 31 JUILLET /// 17 au 31 AOÛT	SPAY (6-11 ans) Domaine du Houssay - Route d'Arnage SITE OUVERT 06 au 31 JUILLET /// 17 au 31 AOÛT
LA SUZE-SUR-SARTHE (3-11 ans) École de la Renardière - Rue Pichon SITE OUVERT 06 au 31 JUILLET	 <p>Fermeture des sites d'accueil le lundi 13 juillet. Il n'y aura pas de navette entre les sites de Parigné-le-Pôlin et de Spay.</p>	

« Chers parents, En cette période de pandémie du COVID-19, je vous espère en bonne santé, vous et vos proches. Suite au déconfinement, les vacances d'été se profilent dans une atmosphère d'incertitudes. Les équipes du service enfance travaillent sur une proposition d'accueil présentée dans cette plaquette. Cependant en fonction des restrictions et recommandations de la Préfecture en matière d'accueil collectifs de mineurs, de la reprise ou non de certains prestataires, des effectifs d'inscriptions, la proposition estivale pourra évoluer et être réorganisée (effectif des enfants accueillis limité, regroupement, fermeture de sites...) voire annulée. Dans ce climat d'incertitude et d'évolution permanente nous faisons notre possible pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions. Je vous remercie pour votre compréhension. »



Élisabeth Moussay
Vice-présidente en charge de l'enfance, de la jeunesse et du social

INSCRIPTIONS

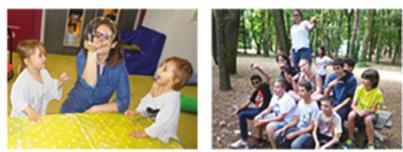
RÉSERVATIONS DU 05 AU 17 JUIN 2020

<https://ccvaldesarthe.portail-familles.net>

PORTAIL FAMILLES
DU VAL DE SARTHE

Vos démarches en un clic.

- 24h/24 et 7j/7
- Compte sécurisé
- Paiement en ligne



Les réservations aux activités de l'été 2020 sont enregistrées sur le portail familles de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

- Familles qui disposent déjà d'un compte sur le portail familles**
- S'assurer que les fiches famille et enfants sont remplies complètement ainsi que les attestations.
 - S'assurer que les documents joints sont valides (attestation d'assurance responsabilité civile, vaccinations).
- Familles qui ne disposent pas de compte sur le portail familles**
- Faire une demande d'ouverture de compte avec le formulaire en lien sur le portail. Suite au transfert de votre dossier sur le portail familles vous recevrez un mail avec un lien d'activation, votre identifiant et votre code d'accès.
 - Remplir entièrement les différentes fiches sur votre compte avant d'accéder au planning des réservations :
 - Fiche famille (information du compte / voir, modifier les informations de la famille : coordonnées, informations personnelles, les parents, règlement et attestation sur l'honneur).
 - Fiches enfants (en cliquant sur le nom de l'enfant / voir, modifier la fiche enfant : informations enfants, renseignements médicaux, les personnes à contacter, les personnes autorisées, les autorisations).

Dès que les fiches famille et enfant(s) sont entièrement remplies, vous pouvez accéder aux plannings des réservations (guide de l'utilisateur).

Les réservations enregistrées peuvent être modifiées dans le délai imparti, du 05 au 17 juin. Au-delà, les réservations sont définitives et facturables. Le règlement de service est consultable sur le portail familles.